

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### **Un agenda chargé pour le nouveau comité consultatif agricole de la MRC de L'Assomption**

**L'Assomption, le 3 février 2022** – Le conseil des maires de la MRC a procédé lors de sa dernière séance régulière à la nomination des nouveaux membres de son comité consultatif agricole (CCA). Composé de 3 élus, 6 producteurs agricoles et de 2 citoyens du territoire, ce comité bénéficiera d'une expertise riche et variée pour l'accomplissement de ses importants mandats.

Les membres élus désignés par le Conseil sont messieurs Steve Plante, maire de la Ville de L'Épiphanie, Steve Mador, maire de la municipalité de Saint-Sulpice et Normand Urbain, représentant élu de la Ville de Repentigny. Fort d'une expérience de plusieurs années au sein du CCA, monsieur Plante en assurera la présidence. « Ce comité joue un rôle essentiel pour la prise en compte des intérêts et des préoccupations de nos producteurs et de nos citoyens à l'égard de notre patrimoine agricole. La valorisation des friches agricoles, le plan régional sur les milieux naturels et le développement de la filière serricole et d'entreprises agricoles innovantes seront à l'agenda du comité au cours des prochains mois » précisait le nouveau Président.

Le milieu agricole sera représenté par messieurs Stéphane Sansfaçon, de L'Épiphanie et président de l'UPA L'Assomption – Les Moulins, Claude Rivest, de L'Assomption et 1<sup>er</sup> vice-président de l'UPA L'Assomption – Les Moulins, Guillaume Charpentier de L'Épiphanie, Patrice Ricard de L'Épiphanie, Marc Lapierre de Repentigny et par madame Maryse Turgeon de L'Assomption. À la suite d'un appel public de candidatures citoyennes, le conseil de la MRC retient celles de madame Lynda Auger et de monsieur Xavier Allard tous deux citoyens de Repentigny.

Pour monsieur Sébastien Nadeau, préfet de la MRC, : « la qualité des membres de notre CCA reflète bien l'engagement de notre communauté à promouvoir une agriculture durable, diversifiée et tournée vers l'avenir. Comme organisation municipale, nous continuerons à poser des gestes concrets pour favoriser l'émergence des circuits courts et la culture de proximité dans un esprit global d'autonomie alimentaire pour l'ensemble du Québec. »

Rappelons que le CCA a pour mandat d'étudier, à la demande du conseil de la MRC ou de la communauté ou encore de sa propre initiative, toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux rattachés à l'aménagement de ce territoire et à la pratique de ces activités. Il fait au conseil les recommandations qu'il estime appropriées sur les sujets qu'il a étudiés. Un tel éclairage permettra à la MRC ou à la communauté de prendre les décisions qui s'imposent dans le cadre des responsabilités particulières qui lui sont confiées à l'endroit de l'aménagement ou de la mise en valeur du territoire agricole.

-30-